

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 17 mars 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président
M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
- M. André Laliberté, conseiller en remplacement de monsieur le maire Émile Loranger
M^{me} Lisette Lepage, conseillère
M^{me} Denise Trudel, conseillère
M^{me} Marie France Trudel, conseillère
- Sont également présents: M^{me} Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Raymond Dion, conseiller
M. François Picard, conseiller

À 17 h 00, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0086

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 mars 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 mars 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller André Laliberté,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 mars 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition, l'implantation et le déploiement d'une solution intégrée de gestion de la relation client et des activités (GRC) (VQ-37878) - AP2008-645 (CT-2177228) — (Ra-1453)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Conseillers en gestion et informatique CGI inc. », le contrat pour l'acquisition, l'implantation et le déploiement d'une solution intégrée de gestion de la relation client et des activités (GRC), pour un montant de 3 777 872,33 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-37878 et à sa soumission en date du 3 juillet 2008, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 430.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Entente entre la Ville de Québec et l'« Université Laval » pour la réalisation du projet de création de quarante (40) chaires de recherches industrielles en lien avec les créneaux identifiés à la démarche ACCORD Capitale-Nationale - DE2009-020 (CT-DE2009-020) — (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 210 000 \$ à même la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale - R.A.V.Q. 171, volet 2 de la Politique d'investissement, aux fins du présent projet;

- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente entre la Ville de Québec et l'« Université Laval », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 210 000 \$, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser le Service des finances à verser un montant de 210 000 \$ à l'« Université Laval », selon les modalités de versement prévues à l'article 4 de l'entente jointe en annexe audit sommaire, conditionnellement à sa signature.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0090

Approbation du Règlement n° 237 concernant l'amélioration du progiciel de gestion de l'entretien du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-014 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller André Laliberté,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 237 concernant l'amélioration du progiciel de gestion de l'entretien* adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 25 février 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0091

Approbation du Règlement n° 238 concernant l'amélioration de processus, de systèmes et de technologies prévue en 2009 et 2010 du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-015 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Laliberté,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 238 concernant l'amélioration de processus, de systèmes et de technologies prévue en 2009 et 2010* adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 25 février 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0092

Approbation du Règlement n° 239 concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-016 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 239 concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations* adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 25 février 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0093

Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2009-115 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter les modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires et la nomenclature des emplois modifiées, conformément au document joint en annexe 3 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0094

Exploitation du centre de tri - TP2009-015 (CT-TP2009-015) — (Ra-1457)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de la décision de « Services Matrec inc. » de demander de mettre fin, le 23 mars 2009, à son contrat d'exploitation du centre de tri selon les dispositions prévues à ce contrat, de se prévaloir de l'option de prolongation jusqu'au 23 juin 2009 et d'autoriser le versement des compensations prévues au contrat, pour un montant maximal de 887 800 \$ incluant les taxes;

- 2° de confier, à la « Société VIA inc. », la prise en charge de l'exploitation du centre de tri à partir du 24 juin 2009, selon un contrat provisoire de douze (12) mois convenu avec la Ville de Québec;
- 3° d'autoriser le versement d'une compensation d'exploitation, à la « Société VIA inc. », ne devant pas dépasser 25 \$ par tonne traitée, calculée selon les termes du contrat provisoire pour un maximum de 1 555 500 \$ incluant les taxes, d'une durée de douze (12) mois, dont 807 600 \$ pour l'année 2009 incluant les taxes;
- 4° de mandater le Service des travaux publics à négocier, avec la « Société VIA inc. », un contrat d'exploitation à long terme;
- 5° d'autoriser l'affectation d'un montant de 1 530 033 \$, provenant de la réserve de prévoyance d'agglomération à l'activité 4240100 « Traitement des matières recyclées »;
- 6° d'autoriser l'appropriation d'un montant de 90 250 \$ de revenus anticipés, provenant de la tarification au centre de tri à l'activité 4240100 « Traitement des matières recyclées ».

De plus, la Ville pourra récupérer en 2010 une partie de ses dépenses supplémentaires à partir de l'aide financière versée par « Recyc-Québec », en vertu du programme de compensation pour les services municipaux de collecte sélective, ce qui devrait représenter trente pour cent (30 %) des dépenses encourues.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0095

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 428 - GI2009-025 (Ra-1456)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition de certains immeubles à des fins municipales.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 200 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques et l'acquisition d'immeubles ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0096

Appropriation d'un montant de 620 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-025 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 620 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 428. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0097

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 436 - GI2009-023 (Ra-1456)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition de certains immeubles à des fins municipales.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 425 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0098

Appropriation d'un montant de 142 500 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-023 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Laliberté,

il est résolu d'approprier un montant de 142 500 \$ au fonds général de

l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 436. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0099

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements automatisés pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 446 - EN2009-011 (Ra-1455)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 100 000 \$ pour l'achat et l'installation d'équipements automatisés pour permettre les activités d'analyse physiochimique requises visant à assurer le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0100

Modification de l'objet du projet W080013, fiche 833012-V du programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010, année 2008, financé par le budget 2008 - EN2009-011 (Ra-1455)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de modifier l'objet du projet W080013 afin de le remplacer par « Acquisition d'équipements automatisés pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'application d'une partie de l'entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 447 - LS2009-013 (CT-LS2009-013) — (Ra-1456)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 226 000 \$ pour le versement par la ville à l'Administration portuaire de Québec d'une subvention de 200 000 \$, toutes taxes applicables en sus, pour la réalisation de certains travaux d'immobilisation de même que l'acquisition de biens et d'équipements aux fins des installations de la Baie de Beauport dans le cadre de l'application d'une partie de l'entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec (APQ) relativement au versement de subventions pour les années 2009 à 2013 inclusivement (tel que modifié) - LS2009-013 (CT-LS2009-013) — (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 447, d'autoriser la conclusion d'une entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec pour les années 2009 à 2013 inclusivement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, y incluant les modifications apportées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel LS2009-013 par la résolution CV-2009-0282, adoptée par le conseil de ville le 16 mars 2009;
- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;

3° d'autoriser un virement de fonds du poste contingent d'agglomération vers le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à l'activité 7160501 (Sports et loisirs - agglomération) pour un montant de 67 600 \$ taxes nettes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0103

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 448 - GI2009-031 (Ra-1456)

Avis de motion est donné par madame Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets d'agglomération en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures de même que pour la réalisation de certains de ceux-ci.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 505 000 \$ pour les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0104

Appropriation d'un montant de 150 500 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-031 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 150 500 \$ au fonds général de

l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 448. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0105

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets mixtes en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 449 - GI2009-029 (Ra-1456)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant à la fois de la compétence de proximité ainsi que de celle d'agglomération de même que pour la réalisation de certains de ceux-ci.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 385 000 \$ pour les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0106

Appropriation d'un montant de 138 500 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-029 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 138 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 449. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0107 ***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et les travaux requis pour la réalisation de certains projets d'assainissement du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 452 - IN2009-008 (Ra-1455)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels ainsi que les travaux requis pour la réalisation de certains projets d'assainissement de compétence d'agglomération inscrits au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 000 000 \$ pour les services professionnels et les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0108 ***Appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2009-008 (Ra-1455)***

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Laliberté,

il est résolu d'approprier un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 452. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0109 ***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 454 - GI2009-026 (Ra-1456)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement ordonnant des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services

professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 7 733 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0110

Appropriation d'un montant de 773 300 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-026 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller André Laliberté,

il est résolu d'approprier un montant de 773 300 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 454. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0111

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 458 - GI2009-033 (Ra-1456)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection sur des structures, ouvrages d'art et équipements relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition de terrains et de servitudes nécessaires auxdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 320 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques et l'acquisition de terrains et servitudes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0112

Appropriation d'un montant de 632 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-033 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 632 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 458. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2009-0113

Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles, R.A.V.Q. 388 - TP2009-009 (Ra-1453)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 388.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0114

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'éclairage au parc Les Saules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 427 - AT2008-325 (Ra-1453)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'éclairage au parc Les Saules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 427.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0115

***Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 437 - LS2009-007 (Ra-1453)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 437.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0116

***Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 442 - DE2009-011 (Ra-1453)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 442.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2009-0117

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,
appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 16.
Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr